



DELIBERATION
N°2020-111 du 29 septembre 2020

**OBJET : Congrès des Maires et des Présidents
d'intercommunalité – désignation d'un mandat
spécial à M. Arnaud MURGIA**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENAIRE
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-51 en date du 24 juillet 2020 relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24/09/2020,

Considérant que le 103^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité aura lieu les 24, 25 et 26 novembre 2020 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris.

Considérant l'intérêt pour Monsieur Arnaud MURGIA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer à ce congrès annuel.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'un mandat spécial à M Arnaud MURGIA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour participer au 103^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité qui aura lieu les 24, 25 et 26 novembre 2020 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris.
- **Approuve** la prise en charge des frais de déplacement engagés par M Arnaud MURGIA dans le cadre de l'exécution du présent mandat spécial et conformément à la délibération 2020-51 en date du 24 juillet 2020,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.